

**RAPPORT D'ANALYSES**  
n°RA2023-GREENEO-016

<b>Demandeur</b>	CBDIS 13 rue Georges Auric 75019 Paris
<b>Date de réception échantillon</b>	24/08/2023
<b>Numéro de lot</b>	-
<b>Nom du Produit</b>	Sucette cerise
<b>Vos références</b>	<b>Quantification des cannabinoïdes</b>

Nous vous remercions de nous avoir confié vos produits pour analyses. Les résultats fournis dans ce rapport concernent exclusivement les produits transmis pour analyses. Ils ne peuvent être extrapolés aux propriétés éventuelles d'un lot. Ce document ne peut être reproduit (même partiellement) sans l'accord du laboratoire.

En cas de diffusion à des tiers, vous êtes tenus de remettre à votre destinataire le fichier PDF original afin d'assurer l'authenticité du rapport.

Les résultats ne sont reproductibles qu'avec nos conditions d'analyses et d'essais à partir des échantillons fournis. Sauf indication contraire, les échantillons analysés sont détruits 7 jours après l'analyse.

Pour toutes demandes concernant le rapport d'analyses, merci d'écrire à l'adresse mail suivante : [contact@labostark.fr](mailto:contact@labostark.fr)

Toute l'équipe vous souhaite une bonne réception,  
Cordialement,

Florent LEGALITE  
Responsable R&D



**IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Nom : Sucette cerise



**ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES**

Préparation de l'échantillon selon méthode interne – sans séchage préalable

Méthode d'analyse quantitative : LBSTRK005 - HPLC – PDA

Analyses Quantitative : HPLC Shimadzu

Analyte	Résultat	Unité
CBD – cannabidiol	0,133	% (m/m)
CBDA – acide cannabidiolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBD<sub>total</sub></b>	<b>0,133</b>	% (m/m)
Δ <sup>9</sup> -THC – delta9-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCA – acide tetrahydrocannabinolique	<0,005	% (m/m)
<b>Δ<sup>9</sup>-THC<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
Δ <sup>8</sup> -THC – delta8-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCVA – acide tetrahydrocannabivarique	<0,005	% (m/m)
CBG – cannabigerol	<0,005	% (m/m)
CBGA – acide cannabigerolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBG<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
CBN – cannabinol	<0,005	% (m/m)
CBNA – acide cannabinolique	<0,005	% (m/m)
CBC - cannabichromene	<0,005	% (m/m)
CBCA – acide cannabichromenique	<0,005	% (m/m)
CBDV – cannabidivarine	<0,005	% (m/m)
CBL – cannabicyclol	<0,005	% (m/m)

Afin de quantifier la teneur totale en THC, il est nécessaire de prendre en considération le %Δ<sup>9</sup>THC, ainsi que le %THCA (Forme acide du Δ<sup>9</sup>THC). La méthode de calcul reconnue du %THC<sub>total</sub> par analyse HPLC est donc la suivante :

$$\% \text{ THC}_{\text{total}} = \% \text{ THC} + (\% \text{ THCA} \times 0,877)$$

Ce principe est également transposé au calcul du pourcentage du CBD<sub>total</sub> et CBG<sub>total</sub> en prenant en compte leur forme acide respective : le CBDA et le CBGA.

Validé par : Dr Renaud BOISSEAU

Responsable Laboratoire – Docteur en Chimie Analytique

**RAPPORT D'ANALYSES**  
n°RA2023-GREENEO-015

<b>Demandeur</b>	CBDIS 13 rue Georges Auric 75019 Paris
<b>Date de réception échantillon</b>	24/08/2023
<b>Numéro de lot</b>	-
<b>Nom du Produit</b>	Sucette citron
<b>Vos références</b>	<b>Quantification des cannabinoïdes</b>

Nous vous remercions de nous avoir confié vos produits pour analyses. Les résultats fournis dans ce rapport concernent exclusivement les produits transmis pour analyses. Ils ne peuvent être extrapolés aux propriétés éventuelles d'un lot. Ce document ne peut être reproduit (même partiellement) sans l'accord du laboratoire.

En cas de diffusion à des tiers, vous êtes tenus de remettre à votre destinataire le fichier PDF original afin d'assurer l'authenticité du rapport.

Les résultats ne sont reproductibles qu'avec nos conditions d'analyses et d'essais à partir des échantillons fournis. Sauf indication contraire, les échantillons analysés sont détruits 7 jours après l'analyse.

Pour toutes demandes concernant le rapport d'analyses, merci d'écrire à l'adresse mail suivante : [contact@labostark.fr](mailto:contact@labostark.fr)

Toute l'équipe vous souhaite une bonne réception,

Cordialement,

Florent LEGALITE  
Responsable R&D



**IDENTIFICATION DU PRODUIT**

**Nom :** Sucette citron



**ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES**

Préparation de l'échantillon selon méthode interne – sans séchage préalable

**Méthode d'analyse quantitative :** LBSTRK005 - HPLC – PDA

**Analyses Quantitative :** HPLC Shimadzu

Analyte	Résultat	Unité
CBD – cannabidiol	0,130	% (m/m)
CBDA – acide cannabidiolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBD<sub>total</sub></b>	<b>0,130</b>	% (m/m)
Δ <sup>9</sup> -THC – delta9-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCA – acide tetrahydrocannabinolique	<0,005	% (m/m)
<b>Δ<sup>9</sup>-THC<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
Δ <sup>8</sup> -THC – delta8-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCVA – acide tetrahydrocannabivarique	<0,005	% (m/m)
CBG – cannabigerol	<0,005	% (m/m)
CBGA – acide cannabigerolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBG<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
CBN – cannabinol	<0,005	% (m/m)
CBNA – acide cannabinolique	<0,005	% (m/m)
CBC - cannabichromene	<0,005	% (m/m)
CBCA – acide cannabichromenique	<0,005	% (m/m)
CBDV – cannabidivarine	<0,005	% (m/m)
CBL – cannabicyclol	<0,005	% (m/m)

Afin de quantifier la teneur totale en THC, il est nécessaire de prendre en considération le %Δ<sup>9</sup>THC, ainsi que le %THCA (Forme acide du Δ<sup>9</sup>THC). La méthode de calcul reconnue du %THC<sub>total</sub> par analyse HPLC est donc la suivante :

$$\% \text{ THC}_{\text{total}} = \% \text{ THC} + (\% \text{ THCA} \times 0,877)$$

Ce principe est également transposé au calcul du pourcentage du CBD<sub>total</sub> et CBG<sub>total</sub> en prenant en compte leur forme acide respective : le CBDA et le CBGA.

Validé par : Dr Renaud BOISSEAU

Responsable Laboratoire – Docteur en Chimie Analytique

**RAPPORT D'ANALYSES**  
n°RA2023-GREENEO-018

<b>Demandeur</b>	CBDIS 13 rue Georges Auric 75019 Paris
<b>Date de réception échantillon</b>	24/08/2023
<b>Numéro de lot</b>	-
<b>Nom du Produit</b>	Sucette cola
<b>Vos références</b>	<b>Quantification des cannabinoïdes</b>

Nous vous remercions de nous avoir confié vos produits pour analyses. Les résultats fournis dans ce rapport concernent exclusivement les produits transmis pour analyses. Ils ne peuvent être extrapolés aux propriétés éventuelles d'un lot. Ce document ne peut être reproduit (même partiellement) sans l'accord du laboratoire.

En cas de diffusion à des tiers, vous êtes tenus de remettre à votre destinataire le fichier PDF original afin d'assurer l'authenticité du rapport.

Les résultats ne sont reproductibles qu'avec nos conditions d'analyses et d'essais à partir des échantillons fournis. Sauf indication contraire, les échantillons analysés sont détruits 7 jours après l'analyse.

Pour toutes demandes concernant le rapport d'analyses, merci d'écrire à l'adresse mail suivante : [contact@labostark.fr](mailto:contact@labostark.fr)

Toute l'équipe vous souhaite une bonne réception,

Cordialement,

Florent LEGALITE  
Responsable R&D



**IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Nom : Sucette cola



**ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES**

Préparation de l'échantillon selon méthode interne – sans séchage préalable

Méthode d'analyse quantitative : LBSTRK005 - HPLC – PDA

Analyses Quantitative : HPLC Shimadzu

Analyte	Résultat	Unité
CBD – cannabidiol	0,130	% (m/m)
CBDA – acide cannabidiolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBD<sub>total</sub></b>	<b>0,130</b>	% (m/m)
Δ <sup>9</sup> -THC – delta9-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCA – acide tetrahydrocannabinolique	<0,005	% (m/m)
<b>Δ<sup>9</sup>-THC<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
Δ <sup>8</sup> -THC – delta8-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCVA – acide tetrahydrocannabivarique	<0,005	% (m/m)
CBG – cannabigerol	<0,005	% (m/m)
CBGA – acide cannabigerolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBG<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
CBN – cannabinol	<0,005	% (m/m)
CBNA – acide cannabinolique	<0,005	% (m/m)
CBC - cannabichromene	<0,005	% (m/m)
CBCA – acide cannabichromenique	<0,005	% (m/m)
CBDV – cannabidivarine	<0,005	% (m/m)
CBL – cannabicyclol	<0,005	% (m/m)

Afin de quantifier la teneur totale en THC, il est nécessaire de prendre en considération le %Δ<sup>9</sup>THC, ainsi que le %THCA (Forme acide du Δ<sup>9</sup>THC). La méthode de calcul reconnue du %THC<sub>total</sub> par analyse HPLC est donc la suivante :

$$\% \text{ THC}_{\text{total}} = \% \text{ THC} + (\% \text{ THCA} \times 0,877)$$

Ce principe est également transposé au calcul du pourcentage du CBD<sub>total</sub> et CBG<sub>total</sub> en prenant en compte leur forme acide respective : le CBDA et le CBGA.

Validé par : Dr Renaud BOISSEAU

Responsable Laboratoire – Docteur en Chimie Analytique

**RAPPORT D'ANALYSES**  
n°RA2023-GREENEO-017

<b>Demandeur</b>	CBDIS 13 rue Georges Auric 75019 Paris
<b>Date de réception échantillon</b>	24/08/2023
<b>Numéro de lot</b>	-
<b>Nom du Produit</b>	Sucette fraise
<b>Vos références</b>	<b>Quantification des cannabinoïdes</b>

Nous vous remercions de nous avoir confié vos produits pour analyses. Les résultats fournis dans ce rapport concernent exclusivement les produits transmis pour analyses. Ils ne peuvent être extrapolés aux propriétés éventuelles d'un lot. Ce document ne peut être reproduit (même partiellement) sans l'accord du laboratoire.

En cas de diffusion à des tiers, vous êtes tenus de remettre à votre destinataire le fichier PDF original afin d'assurer l'authenticité du rapport.

Les résultats ne sont reproductibles qu'avec nos conditions d'analyses et d'essais à partir des échantillons fournis. Sauf indication contraire, les échantillons analysés sont détruits 7 jours après l'analyse.

Pour toutes demandes concernant le rapport d'analyses, merci d'écrire à l'adresse mail suivante : [contact@labostark.fr](mailto:contact@labostark.fr)

Toute l'équipe vous souhaite une bonne réception,  
Cordialement,

Florent LEGALITE  
Responsable R&D



**IDENTIFICATION DU PRODUIT**

**Nom :** Sucette fraise



**ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES**

Préparation de l'échantillon selon méthode interne – sans séchage préalable

**Méthode d'analyse quantitative :** LBSTRK005 - HPLC – PDA

**Analyses Quantitative :** HPLC Shimadzu

Analyte	Résultat	Unité
CBD – cannabidiol	0,128	% (m/m)
CBDA – acide cannabidiolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBD<sub>total</sub></b>	<b>0,128</b>	% (m/m)
$\Delta^9$ -THC – delta9-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCA – acide tetrahydrocannabinolique	<0,005	% (m/m)
<b><math>\Delta^9</math>-THC<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
$\Delta^8$ -THC – delta8-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCVA – acide tetrahydrocannabivarique	<0,005	% (m/m)
CBG – cannabigerol	<0,005	% (m/m)
CBGA – acide cannabigerolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBG<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
CBN – cannabinol	<0,005	% (m/m)
CBNA – acide cannabinolique	<0,005	% (m/m)
CBC - cannabichromene	<0,005	% (m/m)
CBCA – acide cannabichroménique	<0,005	% (m/m)
CBDV – cannabidivarine	<0,005	% (m/m)
CBL – cannabicyclol	<0,005	% (m/m)

Afin de quantifier la teneur totale en THC, il est nécessaire de prendre en considération le % $\Delta^9$ THC, ainsi que le %THCA (Forme acide du  $\Delta^9$ THC). La méthode de calcul reconnue du %THC<sub>total</sub> par analyse HPLC est donc la suivante :

$$\% \text{THC}_{\text{total}} = \% \text{THC} + (\% \text{THCA} \times 0,877)$$

Ce principe est également transposé au calcul du pourcentage du CBD<sub>total</sub> et CBG<sub>total</sub> en prenant en compte leur forme acide respective : le CBDA et le CBGA.

Validé par : Dr Renaud BOISSEAU

Responsable Laboratoire – Docteur en Chimie Analytique

**RAPPORT D'ANALYSES**  
n°RA2023-GREENEO-010

<b>Demandeur</b>	CBDIS 13 rue Georges Auric 75019 Paris
<b>Date de réception échantillon</b>	15/06/2023
<b>Numéro de lot</b>	-
<b>Nom du Produit</b>	Sucette
<b>Vos références</b>	<b>Quantification des cannabinoïdes</b>

Nous vous remercions de nous avoir confié vos produits pour analyses. Les résultats fournis dans ce rapport concernent exclusivement les produits transmis pour analyses. Ils ne peuvent être extrapolés aux propriétés éventuelles d'un lot. Ce document ne peut être reproduit (même partiellement) sans l'accord du laboratoire.

En cas de diffusion à des tiers, vous êtes tenus de remettre à votre destinataire le fichier PDF original afin d'assurer l'authenticité du rapport.

Les résultats ne sont reproductibles qu'avec nos conditions d'analyses et d'essais à partir des échantillons fournis. Sauf indication contraire, les échantillons analysés sont détruits 7 jours après l'analyse.

Pour toutes demandes concernant le rapport d'analyses, merci d'écrire à l'adresse mail suivante : [contact@labostark.fr](mailto:contact@labostark.fr)

Toute l'équipe vous souhaite une bonne réception,  
Cordialement,

Florent LEGALITE  
Responsable R&D



**IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Nom : Sucette



**ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES**

Préparation de l'échantillon selon méthode interne – séchage préalable à 100°C durant 4 heures

Méthode d'analyse quantitative : LBSTRK005 - HPLC – PDA

Analyses Quantitative : HPLC Shimadzu

Analyte	Résultat	Unité
CBD – cannabidiol	0,112	% (m/m)
CBDA – acide cannabidiolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBD<sub>total</sub></b>	<b>0,112</b>	% (m/m)
$\Delta^9$ -THC – delta9-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCA – acide tetrahydrocannabinolique	<0,005	% (m/m)
<b><math>\Delta^9</math>-THC<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
$\Delta^8$ -THC – delta8-tetrahydrocannabinol	<0,005	% (m/m)
THCVA – acide tetrahydrocannabivarique	<0,005	% (m/m)
CBG – cannabigerol	<0,005	% (m/m)
CBGA – acide cannabigerolique	<0,005	% (m/m)
<b>CBG<sub>total</sub></b>	<b>&lt;0,005</b>	% (m/m)
CBN – cannabinol	<0,005	% (m/m)
CBNA – acide cannabinolique	<0,005	% (m/m)
CBC - cannabichromene	<0,005	% (m/m)
CBCA – acide cannabichromenique	<0,005	% (m/m)
CBDV – cannabidivarine	<0,005	% (m/m)
CBL – cannabicyclol	<0,005	% (m/m)

Afin de quantifier la teneur totale en THC, il est nécessaire de prendre en considération le % $\Delta^9$ THC, ainsi que le %THCA (Forme acide du  $\Delta^9$ THC). La méthode de calcul reconnue du %THC<sub>total</sub> par analyse HPLC est donc la suivante :

$$\% \text{ THC}_{\text{total}} = \% \text{ THC} + (\% \text{ THCA} \times 0,877)$$

Ce principe est également transposé au calcul du pourcentage du CBD<sub>total</sub> et CBG<sub>total</sub> en prenant en compte leur forme acide respective : le CBDA et le CBGA.

Validé par : Dr Renaud BOISSEAU

Responsable Laboratoire – Docteur en Chimie Analytique